

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N°14

OBJET : **ENTRETIEN DES ARBRES SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE – APPEL D'OFFRES OUVERT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 35	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 10 décembre 2021.
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoints

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, M. JORDAN, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

L'entretien du patrimoine arboricole de la Ville, comprenant divers travaux de tailles, d'abattages, de rabotages ou de carottages subordonnés à des contraintes en milieu urbain et péri-urbain, est assuré par le biais de l'accord-cadre «entretien des arbres» qui arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Au terme de la détermination des besoins à satisfaire, une nouvelle consultation a été lancée en un lot unique, compte tenu de l'homogénéité des prestations considérées, pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique et avec minimum et maximum définis ci-après :

- Montant minimum annuel : 50 000 € H.T.,
- Montant maximum annuel : 250 000 € H.T.

L'accord cadre sera conclu pour une période initiale prévue pour débuter au 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022. Il pourra être reconduit tacitement, sauf dénonciation expresse, par périodes successives, en 2023, 2024, puis sur l'année 2025, sans que ce terme ne puisse excéder le 31 décembre 2025.

L'accord cadre pourra être reconduit de manière anticipée en cas d'atteinte du montant maximum en cours de période.

Compte tenu du montant maximum défini sur la durée potentielle de l'accord-cadre, la consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert dont l'avis a fait l'objet d'une publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE), puis au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur le site internet de la Ville ainsi que sur le site www.marchespublics.aude.fr profil acheteur de la collectivité, avec mise à disposition en ligne du dossier de consultation.

La date de remise des offres était fixée au lundi 15 novembre 2021 à 17H00.

Le 8 décembre 2021, en fonction de la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse basée sur les critères de jugement pondérés fixés dans les documents de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société ECO VA NA SAS.

Les crédits nécessaires seront inscrits sur l'imputation 011 61521 823 du budget principal et en cas de besoin spécifique, sur des opérations d'investissement du budget principal ou sur des lignes des budgets annexes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de ce marché et d'autoriser le Maire à signer le marché afférent avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

